



PROJET DE RÈGLEMENT PR25-06

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT,
AFIN DE MODIFIER LA VITESSE SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA

1. L'annexe A du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Marcil, maire suppléant

Olivier Pelletier, Greffier

Annexe A

